

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 516 Vœu relatif à la mise en place d'une campagne de communication à l'intention des familles monoparentales.

Rattaché à la DDCT 173 – Communication de la Maire de Paris sur l'égalité femmes hommes et les droits des femmes à Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'importance du combat pour l'égalité femmes hommes, au cœur même de l'administration de notre collectivité ;

Considérant qu'il existe aujourd'hui en France près de 1.6 millions de familles monoparentales, que plus 1/3 d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté, ces familles étant donc en proie à l'isolement et à l'exclusion ;

Considérant qu'aujourd'hui les $\frac{3}{4}$ de ces familles ont à leur tête une femme et que les contraintes du quotidien, dans l'éducation des enfants notamment, pèsent alors, encore plus, lourdement sur elles ;

Considérant que ces familles subissent également l'absence d'un réseau familial souvent éloigné ;

Considérant qu'il existe de nombreuses associations luttant contre ces formes d'exclusion comme l'association des familles monoparentale de Paris, le collectif Parents Solos et Compagnie ou encore l'association Yachad dans le 14^{ème} arrondissement ;

Considérant le rôle de conseil de ces associations, que ce soit de nature juridique ou pour orienter vers les différentes aides sociales accordées aux parents isolés ;

Considérant que ces associations permettent aux femmes de libérer leur parole, de partager leurs expériences et leurs vécus, d'exprimer parfois leur mal-être, leur détresse, leur épuisement ;

Considérant que ces associations permettent également aux femmes de partager des moments conviviaux ou de faire des sorties culturelles en famille ;

Considérant que si la Mairie de Paris apporte un soutien financier aux structures accompagnant les familles monoparentales, une meilleure visibilité de ces associations est nécessaire pour toucher les parents isolés et leur permettre de s'extraire de leur isolement moral ;

Considérant que la Ville de Paris a organisé le 4 octobre 2017 dans le 20^e arrondissement un débat participatif à l'attention des familles monoparentales afin de leur présenter l'ensemble de l'offre qui leur était dédiée dans le cadre de la démarche Parlons Social ;

Sur proposition de Laurence GOLDGRAB, Buon TAN et les élus du groupe RG-CI, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris mette en place une campagne de communication, notamment dans les lieux fréquentés par les familles tels que les écoles, les Relais Informations Familles, à l'intention des familles monoparentales pour les informer de l'ensemble des actions menées par les associations et des possibilités d'aides et d'accompagnement existantes.